



CONSEIL MUNICIPAL-2020

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du lundi 9 mars 2020 à 14 h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 9 mars 2020 sur convocation régulière.
La présidence a été confiée à Monsieur RASPAIL Max, Maire.
Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Max Raspail, Nadine Poitevin, Marc Villon, Brigitte Bagnol, Frédéric Ortolan, Jean François Borel, Antoine Corrado, Bernard Lazare, Vincent Favier, Annie Caceres, Ludovic Maurizot

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
M. Ortolan Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 18 novembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 09 juillet 2018.

Délibération n° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire sort de la pièce.

Sous la présidence de Mme POITEVIN Nadine, 1^{er} adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 dressé par Mr RASPAIL Max, Maire, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Recettes	Dépenses
Report 2018	260 051.16	0
2019	431 226.32	340 669.89
Total	691 277.48 €	340 669.89
Résultat de clôture 2019	350 607.59 €	

INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses
Report 2018	100 467.95	0
Restes à réaliser	0	0
2019	211 720.93	278 238.29
Total	312 188.88	278 238.29
Résultat de clôture 2019	33 950.59 €	

Totaux cumulés :

- Recettes : 1 003 466.36 €
- Dépenses : 618 908.18 €

Le conseil municipal vote *approuve à l'unanimité (sans le maire) le compte administratif du budget communal 2019.*

Délibération n°3 : AFFECTATION DE RESULTATS

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	467.95 €		-66 517.36 €	350 607.59 €	- € - €	- €	33 950.59 €
FONCT	260 051.16 €	-	90 556.43 €	33 950.59 €			350 607.59 €

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	350 607.59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	350 607.59 €
Total affecté au c/ 1068 :	-€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	- €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	33 950.59 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 002) -RECETTES	350 607.59 €

Délibération n°4 : APPROBATION DU COMTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est une prévision des dépenses et des recettes de la commune. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 708 047.59€
 Dépenses et recettes d'investissement : 206 227.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	708 047.59 €	708 047.59 €
Section d'investissement	206 227.00 €	206 227.00 €
TOTAL	914 274.59 €	914 274.59 €

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

Délibération n°5 : ACQUISITIONS D' ACTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTOUX SUD PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BLAUVAC A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « TERRITOIRE VAUCLUSE »

Monsieur le Maire sort de la pièce.

Madame Poitevin, 1^{re} adjointe, mène le débat.

Le Conseil Départemental de Vaucluse a créé le 6 mars 2014 avec les communes d'Apt, Blauvac et Carpentras une Société publique Locale dénommée « Territoire Vaucluse ». Cette forme de société prévue à l'article L327-1 du code de l'urbanisme est dédiée exclusivement aux collectivités locales qui ayant un pouvoir de contrôle à travers leur participation au conseil d'administration, peuvent lui confier toute mission d'étude, d'urbanisme, de construction, d'aménagement ou de gestion de service public sans mise en concurrence.

La Commune qui n'avait alors plus l'utilité de garder le statut d'actionnaire de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE a décidé de céder ses 10 actions de 100 € chacune souscrites à la création de la société, à la communauté de communes VENTOUX SUD, cette dernière ayant souhaité devenir actionnaire.

La Commune souhaite désormais à nouveau entrer au capital de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE pour lui permettre de réaliser des projets communaux.

La communauté de communes VENTOUX SUD est disposée à revendre à la commune 10 actions au prix nominal de 100 € chacune, soit au total 1 000 €. Cette acquisition permettra à la commune d'être représentée au Conseil d'Administration de la société par le biais de l'Assemblée Spéciale et permettra d'engager rapidement ses projets en les confiant à la société sur laquelle nous exercerons un contrôle analogue à celui que nous exerçons sur nos propres services.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition d'actions qui devra par ailleurs faire l'objet d'un agrément par le Conseil d'Administration de la société.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Madame Poitevin :

- autorise l'acquisition de 10 actions de la Société TERRITOIRE VAUCLUSE dont l'objet est défini dans les statuts annexés, auprès de la communauté de communes VENTOUX SUD au prix nominal de 100 € l'action soit 1.000 €. Conformément à l'article 1042.II du Code Général des Impôts, les acquisitions d'actions ci-dessus ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor.
- décide d'inscrire à cet effet au budget communal, la somme de 1 000 €
- désigne Monsieur Borel Jean-François pour représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires et aux assemblées générales de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE, et l'autorise à accepter tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés
- autorise Monsieur Borel Jean-François à signer tous documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.

Délibération n°6 : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France :

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

reconnaître à la filière vin le statut de victime dans les conflits AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines ;

-faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de maintenir la suspension provisoire de la taxe sur les services numériques – taxes GAFA- jusqu'à la conclusion d'un accord international.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h 00.

Le Secrétaire,
M. Frédéric Ortolan

Le Maire,
M. RASPAIL Max